



ARRETE MUNICIPAL N° 37/2022

OBJET : 80EME ANNIVERSAIRE DU RAID DU 19 AOÛT 1942

Mesures : Stationnement interdit – cérémonie de la plage

Dates : Le samedi 20 août 2022

Nous, Maire de la ville de Sainte-Marguerite-sur-mer,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriale
- L'Arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Le Code de la santé Publique et notamment ses articles L 3321-1, L. 3334-2, L. 3335-1 et L 3335-4,

ARRETONS

Article 1^{er} : Dans le cadre de l'organisation des commémorations du raid du 19 août 1942, le stationnement est interdit au niveau du n° 3495 Route de la Mer (face à la stèle de la plage) le **samedi 20 août 2022 de 6h00 à 14h00** afin de permettre le stationnement des personnalités officielles.

Article 2 : Pour les autres usagers, un parking identifié sera mis à disposition «Chemin de la Mer» (sens unique et sortie sur la Route Départementale 75).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux intéressés.

Fait à Sainte-Marguerite-sur-Mer, le 08 août 2022

Le Maire
Olivier de CONIHOUT

